



Saint-Quay-Portrieux Permis de pêche plaisance. Jean Kiffer réagit

Les déclarations de Yannick Hemeury, vice président du Comité régional des pêches, qui, dans Le Télégramme Dimanche, suggérait l'instauration d'un permis de pêche plaisance, ne sont pas du goût de tout le monde. À la lecture de l'article paru dans nos colonnes, le président de la Fédération française des pêcheurs plaisanciers Jean Kiffer, a vivement réagi hier. « Yannick Hemeury ferait bien de s'occuper de ses affaires. Il ne manquerait plus que nous nous immiscions dans les affaires des pêcheurs professionnels », a-t-il déclaré.

« Une charte signée pour une pêche éco responsable »

« Nous avons signé une charte à l'échelle nationale pour une pêche éco responsable, non seulement pour éviter le braconnage mais aussi pour protéger la ressource pour laquelle nous avons demandé que



Jean Kiffer, président de la Fédération française des pêcheurs plaisanciers et Claude Bougault, président du comité départemental des pêcheurs plaisanciers.

des mesures fortes soient prises, insiste Jean Kiffer. Le but était de protéger le bar durant sa période de reproduction et de limiter sa pêche à 42 cm. Tout le monde est concerné par cette mesure. Quant au permis de pêche plaisance, et à l'encadrement des pêcheurs, là encore nous souhaitons que les

pêcheurs s'inscrivent dans une démarche éco responsable. Dans cet état d'esprit, nous avons demandé qu'une déclaration gratuite et obligatoire soit mise en application ».

« Cela fait dix ans que nous diffusons notre brochure sur les bonnes pratiques pour protéger la ressource, précise le président de la Fédération française des pêcheurs plaisanciers Alain Cadec, député européen et président de la commission pêche au parlement de Strasbourg, était récemment au salon européen des pêches de Nantes et a souligné qu'il y était favorable. Rappelons simplement que les pêcheurs plaisanciers reversent aujourd'hui deux milliards d'euros toutes taxes confondues, ce qui représente deux fois le chiffre d'affaires de la pêche professionnelle subventionnée à hauteur de 130 % par l'État ».